



Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Affaire n° : IT-95-5/18-PT

Date : 23 avril 2009

Original : FRANÇAIS
Anglais

LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE III

Devant : M. le Juge Iain Bonomy, Juge de la mise en état

Assisté de : M. John Hocking, Greffier par intérim

Ordonnance rendue le : 23 avril 2009

LE PROCUREUR

c/

RADOVAN KARADŽIĆ

DOCUMENT PUBLIC

ORDONNANCE FIXANT LA DATE D'UNE CONFÉRENCE DE MISE EN ÉTAT

Le Bureau du Procureur :

M. Alan Tieger
M^{me} Hildegard Uertz-Retzlaff

L'Accusé :

Radovan Karadžić

NOUS, Iain Bonomy, Juge du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (le « Tribunal »),

VU l'ordonnance rendue le 22 août 2008¹ par le Président de la Chambre de première instance III nous désignant juge de la mise en état en l'espèce en application de l'article 65 *ter* du Règlement de procédure et de preuve du Tribunal (le « Règlement »),

ATTENDU que la dernière conférence de mise en état en l'espèce s'est tenue le 2 avril 2009,

ATTENDU que lors de cette conférence de mise en état, il a été dit que la suivante se tiendrait le 6 mai 2009 ou vers cette date,

VU l'article 65 *bis A*) du Règlement, qui dispose qu'« [u]ne Chambre de première instance ou un Juge de première instance convoque une conférence de mise en état dans les cent vingt jours de la comparution initiale de l'accusé, puis tous les cent vingt jours au moins »,

EN APPLICATION des articles 54, 65 *bis* et 65 *ter* du Règlement,

ORDONNONS qu'une conférence de mise en état se tienne devant nous le mercredi 6 mai 2009 à 14 h 15, dans la salle d'audience I.

Fait en anglais et en français, la version en anglais faisant foi.

Le 23 avril 2009
La Haye (Pays-Bas)

Le Juge de la mise en état

/signé/
Iain Bonomy

[Sceau du Tribunal]

¹ Ordonnance portant désignation des juges chargés de connaître d'une affaire pendant sa mise en état, 22 août 2008.